

Après la Conférence de Bali, quels enjeux pour les pays africains et les ONGs ?

La 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007. L'enjeu majeur des négociations résidait dans la coopération à long terme et l'après-2012, date à laquelle la première période d'engagement du Protocole de Kyoto prend fin. Déjà, lors de la COP 12 à Nairobi, les organisations non-gouvernementales avaient attiré l'attention sur la nécessité d'arriver à un accord, si possible en 2008, pour éviter que s'installe un vide après 2012.



Stand Enda à la COP13 Bali

Après beaucoup de tergiversations et malgré la forte opposition des Etats-Unis, les délégués se sont accordés sur un calendrier de négociations sur deux ans – ou «**Feuille de route de Bali**» - en vue de finaliser le régime post 2012 d'ici 2009. Cette feuille de route s'appuie sur le 4^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du **climat (GIEC/IPCC)** (cf. www.ipcc.ch) qui indique que les changements climatiques sont non équivoques et qu'il faudra d'importantes réductions des émissions de GES si l'on veut stabiliser les GES à un niveau non dangereux pour le devenir de la planète. Les Parties se sont engagées à entamer un processus de négociations qui portera sur :

- les niveaux de réduction des émissions de GES à réaliser par les pays Annexe I et par les pays en développement de manière volontaire (sous réserve notamment de transfert de technologies, de mécanismes financiers et de renforcement des capacités) ;
- le soutien aux efforts des pays en développement pour réduire les émissions à partir de la déforestation et de la dégradation des forêts (par le biais notamment de politiques appropriées de conservation, de gestion des forêts et d'amélioration des stocks de carbone dans celles-ci) ;
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement ;
- l'approfondissement du développement et du transfert de technologies pour l'atténuation et l'adaptation ;
- l'amélioration des ressources financières pour permettre l'atténuation et l'adaptation ainsi que la coopération technologique.

Le processus sera conduit par le Groupe de Travail ad hoc sur l'action de coopération à long terme qui a été mis en place lors de la COP 11 à Montréal. Les travaux de ce groupe devront être conclus pour la COP15 - décembre 2009 à Copenhague. Le Secrétaire Exécutif de l'UNFCCC, tout en se félicitant de cet accord, a indiqué qu'il restait beaucoup de travail à faire pour parvenir à un accord et que le temps était limité. Le collectif des ONGs francophones avait déjà indiqué l'importance de la prise en considération de l'adaptation dans l'accord post 2012¹ et avait fait des propositions portant notamment sur le renforcement des capacités locales et l'intégration des politiques d'adaptation dans les politiques de développement. Ces propositions ont été présentées, notamment, lors d'un événement parallèle, le 5 décembre 2007, qui a touché notamment les négociateurs des pays africains francophones. **Ce travail des ONGs devra être poursuivi si possible en s'appuyant sur une stratégie d'intervention pour s'assurer que les principales préoccupations soulevées soient réellement prises en compte dans l'accord final.**

Un thème majeur qui avait retenu l'attention des ONG lors de la Semaine Climat de Dakar (3-7 septembre 2007) était le débat sur **l'évitement des émissions par la déforestation et la dégradation des forêts** (processus REDD). Il est symbolique que la COP ait pris l'une des premières décisions sur ce sujet dans un pays (l'Indonésie) où la forêt tient un grand rôle tant du point de vue économique que de celui des populations autochtones qui en dépendent. Bien que n'allant pas jusqu'à intégrer ces aspects dans les mécanismes visant à réduire les émissions de GES, les Parties à la Convention ont reconnu l'importance de prendre des mesures visant à réduire ces émissions, notamment par l'appui aux politiques de conservation et de gestion des forêts, tout en encourageant la mise au point de méthodologies permettant de déterminer les émissions issues des processus de déforestation et de dégradation de la couverture forestière mais aussi les gains (ou évitements d'émissions) tirés d'une bonne gestion des forêts (augmentation des puits de carbone). Elles ont encouragé les pays concernés à réduire de manière volontaire ces émissions liées aux forêts, y compris avec des activités de démonstration. Cette question est particulièrement importante pour les pays africains appartenant au bassin du Congo qui sont d'ailleurs soutenus par l'Union Européenne mais aussi par le groupe africain qui a proposé la mise en place d'une caisse de compensation pour l'entretien des forêts – ce qui va dans le sens de l'une des propositions qui a été faite par le réseau des ONGs francophones pour récompenser les pays qui luttent contre la déforestation. Là encore, on note les positions contradictoires des pays selon leurs propres intérêts, en particulier sur la question de l'intégration des politiques de gestion/conservation des forêts dans les négociations post-2012.

¹ RAC-F, ENDA, EQUITERRE (2007). Les enjeux climat pour l'après 2012. Adaptation, énergie, déforestation. Voir news à www.endaenergy.org

Sur le **fonds d'adaptation** - alimenté par un pourcentage de 2% sur les transactions des projets MDP, un accord est intervenu sur les mécanismes de fonctionnement qui vont dans le sens d'un contrôle de la Conférence des Parties avec une gestion de ce fonds confiée à une Entité directrice composée du Comité directeur du Fonds d'adaptation, d'un secrétariat et d'un administrateur. Le Comité pour superviser et gérer le Fonds, sous l'autorité de la Conférence des Parties/Réunion des Parties (CdP/RdP) est entièrement responsable envers elle. Elle définit également des fonctions, y compris celles d'établir des priorités stratégiques, des politiques et des lignes directrices, de prendre des décisions concernant les projets et d'élaborer un règlement intérieur. Le secrétariat est assuré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) tandis que la responsabilité administrative et financière est confiée à la Banque Mondiale. Tous les trois (3) ans une revue de ce fonds sera effectuée par la CdP/RdP, les responsabilités dévolues au FEM et à la Banque Mondiale étant provisoires.

Enfin, une décision visant à étendre le mandat du groupe d'experts international sur le **transfert de technologies** devrait permettre l'élaboration d'un plan de travail sur 2 ans et d'une liste d'indicateurs de suivi de la réalité de ces transferts.

Une brève analyse de ces résultats indique surtout l'ampleur des tâches à venir, notamment pour déboucher sur des accords post-2012 qui soient en faveur des pays en développement et particulièrement africains. Deux points semblent d'ores et déjà cruciaux, à savoir la prise en compte de l'adaptation, y compris avec la mise en place de mécanismes financiers adaptés aux besoins des PED mais aussi la reconnaissance des efforts des pays pour mieux gérer leurs forêts et ainsi éviter des émissions de GES liés à la déforestation. Le document élaboré par les ONGs francophones sur ces questions relatives à un accord post 2012 est un premier pas. Il faut cependant s'acheminer vers **l'élaboration d'une véritable stratégie** pour défendre ces points de vue et les faire prendre en charge par les négociateurs. Cela nécessitera des investissements en termes de lobbying et de pression au travers de tous les instruments appropriés.

Par ailleurs, les pays africains devront multiplier leurs efforts pour bénéficier davantage du Mécanisme du Développement Propre car les projets dans cette région ne comptent encore que pour 2,6% de tous les projets MDP.



CAN : un réseau important dans les négociations « Climat »

Climate Action Network (CAN) est le plus grand réseau d'organisations non étatiques internationales, locales et régionales intervenant dans le domaine des changements climatiques. Il joue un rôle crucial en tant que réseau unique reliant des organisations actives dans le plaidoyer et le développement de politique sur le climat aux trois niveaux du débat : local, national et international, qui deviennent de plus en plus interdépendants.

CAN compte plus de 400 organisations de la société civile provenant de 85 pays agissant pour promouvoir l'action des gouvernements, du secteur privé et des individus afin de limiter le changement climatique provoqué par l'homme à tous les niveaux et d'une manière écologiquement durable. Le CAN s'appuie sur un « Board » (comité de coordination globale), les « Nodes » (points focaux nationaux et régionaux) pour la communication entre les acteurs de la société civile et le suivi de la mise en œuvre des accords sur le climat.

La région Afrique est faiblement représentée dans cette coalition d'ONGs. ENDA, en tant que « Node » des régions Afrique de l'Ouest et Centrale, tente de mobiliser tous les acteurs de la société civile de ces régions concernés par cette problématique. Une mobilisation qui se traduit par un effort particulier en matière d'information, de sensibilisation et de renforcement de capacités, avec entre autres, la publication du bulletin électronique «*Environnement Développement*», la participation à des séminaires et aux Conférences des Parties.

Aujourd'hui, le CAN est le répondant des acteurs de la société civile au niveau du Secrétariat de la Convention « Climat » et une force de proposition durant les négociations sur le changement climatique. Il véhicule à travers le journal ECO, diffusé lors des sessions de la Conférence des Parties, les points de vue des organisations de la société civile sur les questions à l'ordre du jour. Il s'agit, entre autres questions importantes examinées à la COP 13 de Bali, de l'après Protocole de Kyoto, de l'adaptation face aux changements climatiques, de la déforestation évitée, de la gestion et du fonctionnement du fonds pour l'adaptation, du transfert de technologie, de la réduction des émissions découlant du déboisement et du marché international du carbone issu du Protocole de Kyoto

Le bulletin ECO s'est imposé comme un journal critique, lu et apprécié des délégations à la Conférence. En plus de cette publication, le réseau CAN mène d'autres activités de lobbying telles que les conférences de presse, les sessions parallèles, les manifestations pour influencer sur les négociations.

Toujours dans son objectif de renforcer l'impact des organisations de la société civile le réseau CAN est entrain de réfléchir sur la manière dont la société civile peut le mieux pousser « la feuille de route de Bali » vers des résultats acceptables d'ici deux ans à Copenhague.

Pour rappel, « La feuille de route de Bali » comprend quatre importantes composantes : l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologie et, l'investissement et les finances. Chacune de ces questions exigera une compréhension claire et une participation active de tous, en particulier des organisations de la société civile africaine concernées à tous les niveaux.